

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.12.2022	13h43		DFS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe UDC	Lié à (obligatoire) : ad 22.035
---------------------------	------------------------------------

Titre : Amendement au projet de décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2023 (Suppression de l'échelon automatique pour l'année 2023)

Contenu :

Département / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation de charges
Tous	30	Charges de personnel	-4'800'000.-

Motivation (facultatif) :

Évaluation à environ 1% de la masse salariale.

Considérant que l'indexation des salaires sur l'IPC pour les employés de l'État a été effectuée et afin de ne pas charger excessivement les charges de personnel, nous demandons qu'un effort soit fait par ceux-ci en n'adaptant pas l'échelon automatique pour l'année 2023.

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Daniel Berger

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Christiane Barbey
Roxann Durini	Arnaud Durini	Estelle Matthey-Junod
Quentin Geiser		